



## Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

### 2141 - Agence de développement touristique du Bas-Rhin

#### **Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin : proposition d'adoption du contrat d'objectifs 2016 et d'attribution de la subvention annuelle pour 2016**

#### **Rapport n° CP/2016/179**

#### **Service gestionnaire :**

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente du Conseil Départemental d'adopter le Contrat d'Objectifs de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin qui détaille le plan d'actions pour l'exercice 2016 et les moyens qu'il est proposé allouer.

Le projet de programme d'actions 2016 de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT67) est construit dans un esprit de continuité et d'innovation, par rapport aux chantiers structurants engagés les années précédentes. Il est résolument mis au service de la Stratégie Touristique Alsace 2012-2016 et au bénéfice de la priorité de communication arrêtée pour 2016 (traditions et savoir-faire).

Par ailleurs, ce programme est placé sous le signe des transformations de structures consécutives à la mise en application de la Loi MAPTAM, de la Loi NOTRe et au redécoupage des périmètres géographiques, avec la création des nouvelles grandes régions administratives. Il tient également compte de la contraction des moyens financiers de la collectivité départementale.

Le projet de budget 2016 de l'ADT67 a été construit avec la perspective d'un rapprochement, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, avec celui de l'ADT68 de manière à faciliter et à réaliser le transfert vers la nouvelle structure « Alsace Destination Tourisme / Agence de Développement Touristique », issue de la fusion – création des ADT existantes.

Il est à noter qu'un projet de budget complémentaire « création de la nouvelle ADT et fusion » sera élaboré et présenté aux Conseils Départementaux concernés.

#### **Eléments budgétaires 2016 de l'ADT67**

Le projet de budget 2016, adopté par le Conseil d'Administration le 22 octobre 2015, s'élève à 3 042 500 €, contre 2 846 000 € en 2015. La contribution départementale attendue s'établit à 2 445 750 €, contre 2 580 500 € en 2015, soit une baisse de 5%.

La subvention 2016 du Département s'organise de la manière suivante :

- 2 427 250 € pour le fonctionnement global de l'Agence,
- 10 000 € sont affectés à la démarche Alsace à Vélo,

- 8 500 €, représentent la part du Département dans le cadre du Contrat de Destination Massif des Vosges, pour soutenir la filière Itinérance pilotée par l'ADT67 et qui fera l'objet d'une délibération spécifique ultérieurement.

Les autres recettes 2016, d'un montant de 576 750 €, sont constituées par :

- la vente de marchandises en dépôt-vente et la production vendue à hauteur de 39 200€
- les partenariats pour un montant de 29 300 € ;
- des aides financières diverses : 335 000 € ;
- d'autres produits, estimés à hauteur de 173 250 €.

Les charges se répartissent de la manière suivante :

#### Développement (Budget 2016 : 521 700 €)

- *Marketing territorial : 322 500 €* qui comprend les axes suivants :  
*Stratégie des territoires : 119 500 €*  
*Coopération touristique : 203 000 €*

La stratégie des territoires, mise en place dès 2007, permet avec l'équipe des référents territoriaux d'animer le réseau des acteurs touristiques locaux en organisant des rencontres thématiques régulières et en favorisant les échanges d'expériences. En application des politiques départementales et régionales, des actions concrètes, tels que l'œnotourisme, le Pass Alsace, la taxe additionnelle de séjour et le Flux Orange Vison ont été mises en œuvre.

L'approche territoriale permet à l'ADT de témoigner d'une expertise-métier reconnue qui positionne l'agence en tant qu'accompagnateur des projets territoriaux, y compris dans la réorganisation des missions au niveau local, de conseil aux acteurs locaux : projets d'investissements et de mise en marché, ou porteurs d'innovations tels que le slow Up Alsace, le Réseau des Châteaux Forts, l'itinérance pédestre, le virage numérique, etc. Cette approche territoriale comprend une dimension transfrontalière et transnationale.

- *Editions et filières thématiques : 152 000 €*  
*Editions et thématiques : 74 000 €*  
*Développements digitaux TIC : 78 000 €*

Les publications et actions de développement de filières poursuivent un double objectif :  
 - d'une part, faire connaître les fondamentaux de la notoriété touristique alsacienne, les organiser pour créer des visites thématiques, voire des itinéraires,  
 - d'autre part, faire émerger, assembler des offres de prestataires et les mettre en marché, afin d'enrichir la destination Alsace autour de produits de tourisme de découverte ou de tourisme actif.

Elles font partie intégrante de plans d'actions pluriannuels et sont réalisées à travers des opérations d'animation, de mobilisation et d'organisation des partenaires. Dans toute la mesure du possible, les éditions thématiques sont réalisées dans le cadre du partenariat interdépartemental. La production de contenus est également orientée au bénéfice des priorités arrêtées au titre de la Stratégie Touristique Alsace 2012-2016 (Tourisme culturel, Tourisme nature, Arts et Traditions Populaires, Terroir...).

Pour compléter les supports imprimés, des opérations de création de contenus et d'éditions numériques sont mises en œuvre tels que les carnets de route, fiches sur les hébergements collectifs par exemple.

- *Démarches de qualification : 47 200 €*

Dans un contexte concurrentiel fort, l'enrichissement de l'offre territoriale passe nécessairement par des actions dans le domaine de la qualification comme en attestent les

missions relatives aux efforts de consolidation des entreprises touristiques, en contribuant à :

- l'amélioration de leur compétitivité et à l'optimisation de la qualité de l'accueil : la campagne de fleurissement,
- au classement des hébergements chez l'habitant et aux labellisations : Clévacances, Tourisme et Handicap, Camping qualité, Logis, Qualité Tourisme dans les lieux de visite, etc.

#### Promotion - Communication de la Destination (Budget 2016 : 227 000 €)

- *Promotion : 104 500€*

Elaboré en concertation avec Haute-Alsace Tourisme (ADT68) le projet de programme de manifestations à vocation "grand public" sur les marchés prioritaires et de proximité est complété par le renforcement des actions auprès des organisateurs de voyages, des rencontres professionnelles (workshops) et salons en collaboration avec Atout France et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA), des éductours et démarchages, des opérations de communication et de relations presse et enfin par l'accompagnement financier de démarches collectives privées (Club Promotion).

- *Mise en marché de l'offre : 59 500 €*

En matière de commercialisation, l'ADT67 se positionne comme accompagnateur de la mise en marché des prestataires du territoire et de l'offre touristique marchande de la destination. Elle apporte son expertise commerciale dans le cadre de projets internes transversaux et contribue à la transition numérique des acteurs touristiques et de la destination : animation du réseau des Animateurs Numériques du Territoire, Pass Alsace, offre « WE et courts-séjours », Auditweb67, DATAtourisme,...

En 2016, l'ADT67 propose de faciliter la (re)découverte de la région et le développement de la consommation d'activités de loisirs et culturels par les Alsaciens.

- *Communication : 63 000 €*

Le plan de communication 2016 a été établi sur la base des orientations définies pour la période 2012/2016 et des attentes des acteurs locaux du tourisme, institutionnels et privés. Il comprend des actions concertées avec Haute-Alsace Tourisme, la Maison de l'Alsace à Paris et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (relations presse, opérations événementielles, publicité, matériel de communication).

La thématique prioritaire retenue pour 2016 est « Traditions, métiers et savoir-faire d'excellence ».

#### Fonctionnement de l'Agence : 2 293 800 €

L'équipe de l'ADT67 est composée de 30 personnes (soit 27,63 ETP) dont 28 CDI (24,94 ETP) et 2 CDD (1,69 ETP).

Une subvention de 2 427 250 € est inscrite au budget primitif départemental, étant précisé que le versement d'un premier acompte a eu lieu au mois de janvier 2016, soit 1 277 500 € conformément à la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental n° CP/2016/3 du 4 janvier 2016.

#### **Objectif 6 de la Stratégie Tourisme Alsace 2012/14 : Alsace à Vélo**

Le projet "Alsace à Vélo" est une démarche alsacienne et partenariale, coordonnée par le Département du Bas-Rhin, qui vise à faire de l'Alsace une destination à vélo de premier

choix (objectif n° 6 de la Stratégie Tourisme Alsace 2012/16). De ce fait, son objectif est de mettre en œuvre un projet commun de valorisation touristique des infrastructures dédiées à la pratique du vélo en Alsace.

Le plan d'actions pluriannuel Alsace à Vélo prévoit un volet de promotion et de communication conséquent qui repose sur la création du site internet dédié à Alsace à Vélo, opérationnel depuis février 2014 et d'une application mobile spécifique mise en place en juin 2014.

Les coûts liés à la maintenance de cette application sont pris en charge par les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin à hauteur de 3 000 €/an et par collectivité.

Alsace à Vélo s'appuie notamment sur les nombreux axes structurants européens traversant la région (EuroVélo 5, 6 et 15). Pour compléter ce dispositif, des boucles régionales, environ 80 km et une cinquantaine de boucles locales, entre 20 à 50 km, ont été créées en 2014 afin de promouvoir les atouts touristiques de l'Alsace, d'augmenter la durée de séjour et d'optimiser les dépenses par touriste, tout en préservant l'environnement par l'usage de déplacements doux.

Pour promouvoir ces différents itinéraires, il est proposé en 2016, la réalisation de carnets de route (fiches PDF pour les boucles locales), le toilettage et la réédition de la carte Véloroutes d'Alsace, écoulee à plus de 100 000 exemplaires depuis 2013.

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'ADT 67 pour la réalisation des outils de promotion et de communication Alsace à Vélo prévus dans le programme d'actions multi-partenariales pour l'année 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15087	65-6574-94	2 427 250,00 €	1 149 750,00 €	1 149 750,00 €
40637	65-6574-94	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin une subvention de 2 437 250 euros qui comprend les actions spécifiques de promotion et de communication d'Alsace à Vélo (à hauteur de 10 000 €).*

*Cette subvention a déjà fait l'objet du versement d'un acompte de 1 277 500 euros conformément à la délibération de la Commission Permanente CP/2016/3 du 4 janvier 2016. Aussi, par dérogation au règlement financier départemental, le solde de la subvention sera versé à la signature de la convention financière.*

*Par ailleurs, elle approuve les termes du projet de contrat d'objectifs de 2016 de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin annexé à la présente délibération,*

*ainsi que les termes de la convention financière 2016 précisant les modalités de versement de l'aide départementale, et autorise son président à signer la convention financière à conclure entre le Département et l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.*

*Elle autorise également l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin à transférer les crédits à la nouvelle agence dénommée Alsace Destination Tourisme en cours d'année 2016.*

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY